

Réflexologue affiliée au



Syndicat Professionnel
des **Réflexologues**

C'est la garantie

- D'un cadre professionnel supervisé
- Du respect d'un code de déontologie et d'une posture professionnelle éthique
- D'une formation d'au moins 250 heures
- D'un engagement à se perfectionner, se former en continu
- Du respect du secret professionnel

**Je suis une professionnelle
de la prévention et
de l'accompagnement au bien-être.**

Je ne pose pas de diagnostic, je ne fais pas de prescription

Une séance de réflexologie n'est pas un acte médical

contact@syndicat-reflexologues.com

